

que les François eussent pris leurs quartiers d'hiver & rendu la route libre pour le faire passer à *Hambourg*, lieu de sa destination. Comme on ne put s'imaginer qu'autant d'argent appartenoit à des particuliers, on a d'abord envoyé un Courier au Maréchal de Richelieu & à Mr. de Lucé, Intendant de l'Armée Françoisé en Allemagne, pour apprendre leur décision là-dessus. Ceux-ci en ont informé la Cour, qui a donné ses ordres que le tout fût envoyé provisionnellement en lieu de sûreté à *Wesel*.

On pouvoit s'attendre de cette capture à voir des mouvemens en réclamations auprès aux des Etats-Généraux. En effet, des Juifs & des Marchands ont tant mis en œuvre à *La Haye*, que Leurs Hautes Puissances ont pris dès le 22. Décembre, la Résolution suivante dans leur Assemblée :

*Il a été trouvé bon & arrêté, que copie de la Requête & Déclaration qui y est annexée en preuve que l'argent appartient à des Marchands neutres, sera envoyée à Mr. de Lestevenon de Berkenrode, Ambassadeur de L. H. P. à la Cour de France, & qu'il lui sera enjoint en même-tems de représenter de la façon la plus sérieuse & sur les fondemens posés dans ladite Requête de la manière & là où elle pourra être le plus de fruit, l'extrême embarras, dans lequel les Supplians, ainsi que les Marchands qui y sont intéressés, se trouvent réduits par la saisie d'une quantité si importante d'argent, & le grand & extrême dommage & préjudice qui devoit en résulter non-seulement pour leur ruine totale, mais encore pour la gêne du Commerce en général au cas qu'on n'y apportât promptement remède, & en conséquence demander & réquerir avec toutes les instances possibles & d'employer ses offices les plus efficaces pour qu'on donne tout de suite & sans délai les ordres les plus précis de la part de Sa Maj. le Roi de France, à ce que les barils, caissons & coffres d'argent soient rapportés immédiatement à la maison du Maître*